



Paris, le 4 septembre 2024

APPEL À COTISATION FÉDÉRALE

Saison 2024-2025

Comité Départemental de : PARIS

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) : _____
(à compléter)

Nom du club : _____
(à compléter)

Conformément à l'Assemblée Générale de votre Comité Départemental qui s'est tenue le 31 janvier 2024, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2024/2025 de la somme suivante à déterminer en fonction de votre nombre de licenciés sur la saison 2023-2024 :

Nombre de licenciés Saison 2023-2024	3 à 10	11 à 50	+ de 50
Montant de la cotisation	100 €	165 €	250 €

Date limite de paiement : 30 septembre 2024

MODE DE RÈGLEMENT AU CHOIX :

1. VIREMENT BANCAIRE

Veillez indiquer le numéro d'affiliation et le nom du club dans le libellé.
IBAN : FR76 1027 8061 1600 0202 6650 187
BIC CMCIFR2A

2. CHÈQUE BANCAIRE à l'ordre de : LIGUE RÉGIONALE IDF de karaté et DA

À envoyer à :
Ligue Régionale IDF de karaté et DA, 12 rue Danton 92120 MONTROUGE

Une attestation de paiement vous sera adressée par mail.